

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens  
lors du conseil d'arrondissement du 6 septembre et du 4 octobre 2016**

**Madame Nicole Beaulieu : réglementation relative à l'entretien de la végétation**

**16-268815 CA 6 septembre 2016**

Madame souligne faire l'objet d'une plainte en raison de la présence de pissenlits et autres nuisances dans son jardin. Elle souligne avoir reçu un avis. Elle souhaite recevoir une copie de ce règlement. Elle souhaite connaître la raison pour laquelle la Ville ne se soumet pas à ses propres règlements.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

**SUIVI À VENIR par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : communiquer avec madame pour lui soumettre la réglementation pertinente au suivi de son dossier d'inspection et lui fournir les explications nécessaires afin de lui permettre d'apporter les correctifs requis pour l'entretien de la végétation.**

**Madame Bonney Zehavi : sécurisation du parc Oscar-Peterson**

**16-301921 CA 4 octobre 2016**

Madame souligne cinq problématiques relatives au parc Oscar-Peterson : la vitesse de la circulation sur les rues entourant le parc, le revêtement au sol du jeu d'eau qui est trop glissant, l'absence d'une clôture autour du module de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans, le retrait de poubelles sans qu'elles soient remises et le fait que les lampadaires ne s'allument plus à la tombée de la nuit.

Le maire Dorais répond.

**Suivi par la direction des travaux publics : 1) Les rues entourant le parc se prêtent bien à l'aménagement d'un dos d'âne; la liste des rues à sécuriser étant déjà complète pour cette année, les travaux seront inscrits sur la liste de l'année prochaine; la citoyenne a été avisée. 2) Le revêtement de sol du jeu d'eau sera inspecté au printemps et des correctifs seront apportés à son adhérence s'il y a lieu. 3) Après analyse, le parc est doté d'un nombre suffisant de poubelles. 4) Après vérification, tous les lampadaires sont fonctionnels. Il est à noter que le terrain de basketball est illuminé régulièrement et que le terrain de soccer est illuminé sur demande. 5) Après examen, une barrière entourant l'aire de jeux pour enfants n'est pas nécessaire du côté de la rue Quesnel puisque la circulation sur cette rue n'est pas suffisamment intense pour justifier une telle mesure.**

**Madame Kim Doucet : aire d'exercice canin du parc Louis-Cyr**

16-301925 CA 4 octobre 2016

Madame souligne que le trou dans l'aire d'exercice canin (AEC) du parc Louis-Cyr a été réparé avec de la poussière de roche, mais que les usagers sont désormais aux prises avec une problématique de poussière en raison de l'épandage de poussière de roche sur l'ensemble de l'AEC. Elle souligne que malgré la présence de lampadaires à proximité de l'AEC, le reste du parc n'est pas éclairé alors qu'il n'est pourvu que d'une seule entrée. En terminant, madame indique que les citoyens propriétaires de chiens sont inquiets quant aux suites qui seront données au nouveau règlement sur les chiens de la Ville de Montréal et souhaite obtenir une mise à jour.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la direction des travaux publics : 1) Des travaux sont prévus dans ce parc au cours de l'année prochaine; la poussière de roche sera donc remplacée par de la pierre de rivière de faible diamètre. 2) L'élagage des arbres n'est pas nécessaire puisque les lampadaires du terrain de soccer seront allumés régulièrement afin d'illuminer l'aire d'exercice canin.

**Monsieur André Sénéchal : piétonnisation de la rue Eadie à la hauteur du parc Campbell**

16-301947 CA 4 octobre 2016

Monsieur souligne les dangers qui résultent de la piétonnisation de la rue Eadie à la hauteur du parc Campbell, notamment pour les enfants qui y jouent. Il y souligne la présence d'une boîte de dépôts volontaires malpropre ainsi que de tables à pique-nique où des gens se rassemblent la nuit pour consommer de l'alcool. En terminant, il souligne que la piétonnisation de ce tronçon de rue rend difficile et retarde le déneigement des rues.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la direction des travaux publics : Monsieur a été contacté par un contremaître afin de l'informer que la boîte de dépôt volontaire pour résidus alimentaires est propre. Il remarque toutefois que les gens y laissent parfois des sacs à déchets; une inspection régulière sera donc réalisée et ces sacs seront ramassés au besoin.

**Monsieur Gilles Bengle : lampadaires dans le secteur du village de la Stelco**

16-301956 CA 4 octobre 2016

Monsieur souhaite que les lampadaires installés dans le secteur du Village de la Stelco soient remplacés parce qu'ils sont dans un état de vétusté avancé et qu'ils projettent leurs faisceaux en direction des habitations.

Le maire Dorais répond.

**SUIVI À VENIR** par la direction des travaux publics : vérifier si les lampadaires de rue situés dans ce secteur peuvent faire l'objet d'un remplacement en vertu du programme de la Ville-centre.